



Conseil d'administration du 11 mars 2025

Membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 2025-08

Conservatoire Botanique National Bourgogne Franche-Comté Observatoire régional des invertébrés – Validation des statuts de l'établissement public de coopération environnementale (EPCE)

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 25 février 2025, s'est tenu le 11 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331- 8 et R331-23, L414-10 et R416-1 à R416-5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1431-1 à L1431-9 ; R1431-1 à R1431-21 et L3211-1 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 178 ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2025-02-00091 du 24 février 2025 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Considérant que par la délibération n° 2024-36 du 7 novembre 2024, le Conseil d'administration du Parc national de forêts a décidé de participer à la création d'un établissement public de coopération environnementale (EPCE) afin de modifier l'organisation actuelle des deux CBN présents sur le territoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'intégrer la participation de l'État à cette nouvelle structure ;

Considérant le retrait d'une structure mentionnée dans les statuts adoptés, imposant leur modification, notamment les articles 1 (liste des membres) et 9 (composition du conseil d'administration) ;

Sur proposition du directeur du parc national de forêts,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » tels qu'annexés, et d'AUTORISER le directeur du Parc national de forêts à procéder à la signature de ces statuts.

Article 2 :

DE DELEGUER au directeur du Parc national de forêts l'approbation des prochaines modifications non-substantielles des statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés ». Il informera le conseil d'administration de la survenance de telles modifications.

Article 3 :

DE DÉSIGNER, dans le respect de la parité, les deux représentants de l'établissement public appelés à siéger au sein du conseil d'administration, M. Matthieu DELCAMP en qualité de titulaires et Mme Julie LAMBREY en qualité de suppléants ;

Article 4 :

D'ATTRIBUER une contribution de 3000 € à l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » dès sa création afin de permettre son fonctionnement sur 2025 ;

Article 5 :

D'ATTRIBUER une contribution annuelle minimum de 3000 € à l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » à partir du transfert d'activité prévu au 1er janvier 2026.

Article 6 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Fait à Châteauvillain, le 11 mars 2025,

Le directeur

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, more intricate strokes.

Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

A handwritten signature in dark ink, featuring a long, horizontal, slightly wavy line that ends in a small hook, with a few additional strokes above it.

Nicolas SCHMIT